

"Je ne doute pas (comme vous le dites) que plusieurs de ceux qui se sont engagés dans les nouvelles levées ne fussent bien aises de s'en retracter ensuite de la Treve [Waffenstillstand zwischen Ludwig XIV. und Kaiser Leopold I., geschlossen am 15. August 1684,] qui vient d'estre accepté tant de la part de l'Empereur et de l'Empire que de l'Espagne aux conditions offertes par le Roy, dont sa Majesté a daigné de me confirmer Elle mesme la nouvelle par un Courier qui a passé hier icy, et qui la va porter a Rome [zu Papst Innozenz XI.]." Das erste der beiden Waffenstillstands-Instrumente, "qui ont esté signez a Ratisbonne le 15 de l'autre mois, est entierement conforme a ce qui a esté stipulé a la Haye, et doit estre ratiffié dans un mois a compter du jour de la signature". Was die Unterzeichnung des zweiten Instruments, "qui ne differe aussy en rien audit Traitté fait avec les Estats Generaux, sinon en ce que l'offre qui a esté faite au nom de sa Majesté touchant la ville de Genes y a esté ajoutée," anbelange, "il a esté pris six semaines de temps a compter dudit jour 15. Il est aisé de connoistre par cette facilité que le Roy a apportée a l'inclusion de cette Republique dans ladite Treve, combien les Intentions de sa Majesté sont sinceres et tendent a procurer derechef le repos et la tranquillité a toute la Chrestienté."

Original, in franz. Sprache, mit Siegel
AH 28, 353-355 - Blatt 354 und 355^t leer

174

1701 Dezember 10., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN ROBER BRULART, MARQUIS DE]
PUYSIEUX, AN RITTER UND AMMANN [BEAT KASPAR] ZURLAU-
BEN, ZUG

Sein Schreiben vom 5. ds. verdanke er ihm bestens. Ueber die Zusendung der Kopie des Schreibens von Graf [Franz Ehrenreich] von Trautmannsdorff, [des Gesandten des Röm. Reichs], habe er sich gleichfalls sehr gefreut. Dessen erneute Angriffe würden ins gewohnte Bild passen und seien daher nicht überzubewerten. "C'est le stile ordinaire de ceux qui ont une mauvaise cause a soutenir ... et elle [gemeint die Anwürfe] sont d'aillieurs trop mal dirigées pour se donner la

peine [de les relever] elles ne luy produiront asseurement pas les fonds dont jl a besoin pour sa levée mais a vous en parler franchement J'ay des avis de vienne qui m'asseurent que ce n'est nulement le dessein de cette cour et que cette proposition [in den eidg. Orten Werbungen durchzuführen] n'est Sur le tapis que pour amuser mrs. les suisses et en faire trouver bon le desistement de l'Empereur [Leopold I.] pour la neutralité la Cour de vienne n'a d'autre but que de les Jouer et quand l'on pouvoit suposer que l'Empereur auroit les moyens de faire la depense de cette levée Je puis vous asseurer qu'avant l'execution de la chose la france et l'Espagne en demanderont pour Leur service dont les fonds seront tous prests."

Original, in franz. Sprache, mit Siegel
AH 28, 356-357, 360 - Blatt 357^V und 360^R leer

175

1709 März 9., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN FRANÇOIS-CHARLES DE VINTIMILLE,] COMTE DU LUC, AN AMMANN [BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN

Sein Schreiben verdanke er ihm hiermit bestens. Er könne - "*tant par rapport a vous mesme que par rapport a vostre Zele pour le service du Roy [Ludwig XIV.]*" - stets auf ihn zählen. Im übrigen sei er sich über seine grossen Verdienste um die Sache Frankreichs absolut im klaren; auch werde er deren stets eingedenk sein.

Original, in franz. Sprache
AH 28, 358-359 - Blatt 358^V und 359 leer

176

1650 September 21.

A

BRIEF [VON BEAT II. ZURLAUBEN AN BARTHELEMY ROLLAND]

In Beantwortung seines Schreibens vom 6. ds. müsse er ihm mitteilen, dass hier täglich entlassene Soldaten einträfen, die ihren Hauptmann, [Ulrich] Schön, mit ihren Forderungen auf Bezahlung ihrer Soldguthaben tribulieren würden. Da diese aber